

FONDATION
LA SAUVEGARDE DE L'ART
FRANÇAIS

PRIX LAMBERT

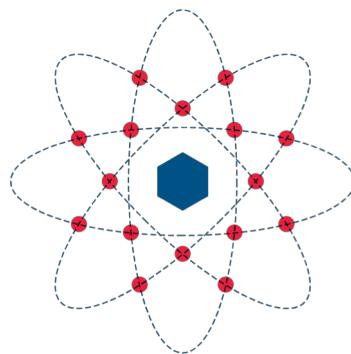
POUR LA RECHERCHE ET LA PUBLICATION
EN HISTOIRE DE L'ART

Sous la direction de MM. Olivier de Rohan Chabot , Président de la Sauvegarde de l'Art Français,
et Thomas Lambert, ancien élève de l'École normale supérieure et membre du conseil
d'administration de la Fondation au titre des amis et mécènes

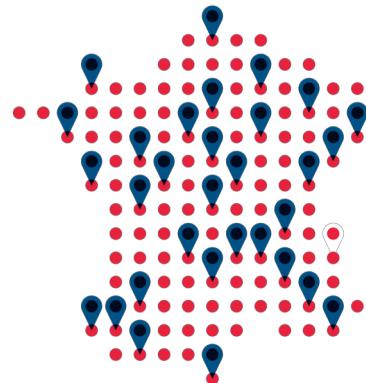
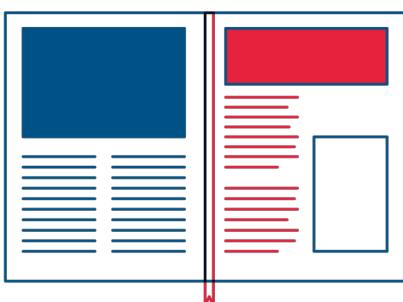
PRIX LAMBERT

POUR LA RECHERCHE ET LA PUBLICATION EN HISTOIRE DE L'ART

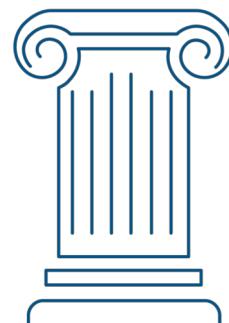
Le soutien aux publications scientifiques constitue un axe d'action prioritaire de la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français qui reconnaît le savoir-faire inestimable des chercheurs français en ce domaine. En apportant un soutien concret à la diffusion des connaissances issues de la recherche, la Fondation contribue au maintien et au renouvellement de traditions intellectuelles dont le niveau d'excellence est partout reconnu à travers le monde, mais aussi menacé.



La publication des travaux de recherche en histoire de l'art rencontre en effet des difficultés particulières (format des livres, droits de reproduction et coût élevé des impressions en couleurs). Les éditeurs commerciaux se montrent de plus en plus réticents à publier les travaux de doctorat qui constituent pourtant, chaque année, l'apport le plus important et le plus essentiel à l'avancement des connaissances sur les artistes, les bâtiments et les œuvres.



Le Prix Lambert pour la recherche et la publication des thèses en histoire de l'art a pour objectif de récompenser pour ses travaux un jeune docteur de l'université française, spécialiste de l'un des domaines concernés (architecture, arts et patrimoine français), mais aussi de favoriser la diffusion de sa recherche doctorale sous la forme d'une publication scientifique de haute qualité éditoriale.



Le Prix présente donc une forte dimension incitative pour les lauréats autant que pour les éditeurs : il se compose de deux parties étroitement liées – une récompense personnelle et une aide à la publication – qui seront versées au même moment, la première au lauréat, la seconde à l'éditeur lorsque les deux parties seront arrivées au terme du processus éditorial.

DOMAINE SCIENTIFIQUE COUVERT PAR LE PRIX

La recherche primée concerne des travaux de doctorat en histoire de l'art (et inscrits comme tels dans une université française) qui relèvent du domaine artistique « français » au sens large : soit par l'origine des artistes étudiés, soit par l'histoire et la localisation géographique des bâtiments ou des œuvres d'art.

Par « art français », il faut donc entendre l'art qui s'est fait en France, ou celui qui a été fait à l'étranger par des artistes d'origine et de culture française.

Tous les genres et toutes les techniques artistiques sont a priori concernés : les arts décoratifs, les arts du spectacle (limités à la scénographie et aux costumes), l'art des jardins, l'architecture et l'urbanisme autant que les arts « plastiques » traditionnels (peinture, sculpture, arts graphiques, etc.). En revanche, les recherches sur la photographie et le cinéma, quels que soient leur excellence, ne seront pas considérés, de même que les travaux en musicologie, en histoire de l'opéra ou de la danse.

A l'intérieur de ce périmètre, la principale limite est d'ordre chronologique : les travaux en archéologie ou en histoire de l'art antique sont a priori exclus de la sélection ; quant à la période « contemporaine », elle est limitée aux avant-gardes historiques et à la première moitié du XX^e siècle (avant 1960).

DIRECTION ET ORGANISATION DU PRIX

Le Prix est financé par **Thomas Lambert**, ancien élève de l'École normale supérieure et membre du conseil d'administration de la Fondation au titre des amis et mécènes.

La direction du Prix est assurée par le président de la Sauvegarde de l'Art Français, M. Olivier de Rohan et par le fondateur du Prix, M. Thomas Lambert.

L'administration du Prix est confiée à **Emmanuel Lurin**, maître de conférences en histoire de l'art à l'université Paris-Sorbonne qui assurera auprès du comité scientifique les fonctions de secrétaire général.

L'examen des candidatures et l'élection du lauréat sont confiés à un comité scientifique. Ce comité est composé de spécialistes de l'art français. Ces personnes sont choisies pour leur compétences scientifiques et pour leur engagement professionnel dans l'un des domaines de l'histoire de l'art français concernés par le Prix.

La présidence du comité scientifique est confiée à un professeur des universités, spécialiste de l'art français.

LE COMITÉ SCIENTIFIQUE

PRÉSIDENT

Alain Merot

Professeur d'histoire de l'art moderne, Université de Paris Sorbonne

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Emmanuel Lurin

Maitre de conférences, Université de Paris Sorbonne

MOYEN-ÂGE

Charlotte Denoël

Chef du service des manuscrits médiévaux de la BnF

Florian Meunier

Conservateur en chef, département des Objets d'art, musée du Louvre

XXXXXX

XXXXXX

TEMPS MODERNES

Marion Boudon

Professeur en Histoire de l'art, Université de Tours

Alexandre Cojannot

Conservateur du patrimoine aux Archives nationales

Gaëtane Maës

Maitre de conférences, Université de Lille

CONTEMPORAIN XIX^e

Jérémie Cerman

Maitre de conférences, Université de Paris Sorbonne

Marine Kisiel

Conservatrice du Patrimoine, Musée d'Orsay

CONTEMPORAIN XX^e

Guitemie Maldonado

Professeur en Histoire de l'Art Contemporain, École nationale supérieure des Beaux-Arts

Marie Gispert

Maître de conférences, Université Paris I

MONTANT ET RÉPARTITION DU PRIX

Montant total du Prix : **10 000 €**

- **5 000 €** versés au lauréat en récompense de son travail personnel dans le cadre du doctorat.
- **5 000 €** de subventions versées à l'éditeur pour la publication d'un livre issu de cette recherche doctorale.

Le versement des deux sommes intervient au terme du processus éditorial : avant l'impression et la diffusion en librairie, mais après la remise du manuscrit par l'auteur, la préparation du texte et le montage du livre par l'éditeur : **soit au moment du « Bon à publier » ou de la relecture des épreuves.**

Les versements sont donc liés, mais les deux sommes demeurent indépendantes : l'éditeur ne peut pas demander à l'auteur d'engager une partie des fonds qui lui sont réservés par la Sauvegarde en récompense de son travail de doctorat.

Le lauréat dispose d'un **délai de 18 mois**, à compter de la remise du prix (automne 2019), pour entrer en relation avec l'éditeur, monter son projet de publication, rédiger le manuscrit du livre et rassembler l'essentiel de l'iconographie – tâche lourde et onéreuse, qu'il devra faire en relation avec l'éditeur.

A la remise du manuscrit, soit 18 mois au plus après la remise du prix, une **convention d'aide à la publication** sera alors signée entre la Fondation et l'éditeur. Ce dernier s'engage à publier le livre **dans un délai de 6 mois** en respectant certains critères de qualité :

- Mise en page par un graphiste professionnel.
- L'illustration doit comporter une majorité de cahiers en couleur.
- Reliure : livre broché et non thermocollé.
- Couverture cartonnée, ou bien consolidée avec deux rabats intérieurs (1^{er} et 4^e de couverture).
- Impression de qualité sur un papier de bon grammage.

COMMENT SOUMETTRE SA CANDIDATURE ?

Conditions d'éligibilité

- Les candidats doivent avoir soutenu leur thèse durant l'année civile qui précède la remise du prix (soit le 31 décembre 2018 pour le prix 2019).
- La thèse doit avoir été inscrite en histoire de l'art (et non en histoire ou en esthétique) et dans une université française (en direction simple ou en co-direction).
- Le sujet de la thèse doit relever directement du champ d'études couvert par le prix : histoire de l'architecture, des arts ou du patrimoine français du Haut Moyen Âge à la première moitié du XX^e siècle (avant 1960). Les travaux en histoire de la photographie, du cinéma ou de la vidéo sont a priori exclus.

Composition des dossiers

- Un curriculum vitae, comprenant la liste complète des publications et activités scientifiques
- Une version numérique de la thèse (fichier PDF compressé: aucun envoi par WeTransfer ou Yousendit, etc.).
- Le procès-verbal de la soutenance de thèse ou, à défaut, les deux textes de pré-rapport.
- Un synopsis détaillé du projet de publication, fondé sur la thèse mais distinct du manuscrit : plan du livre, nombre d'illustrations, estimation des coûts (achat des images et droits de reproduction).

Les dossiers doivent être envoyés avant le 15 mars 2019 à l'adresse suivante :

xxxx@sauvegardeartfrancais.fr

L'élection du lauréat aura lieu le 15 juin 2019.



FONDATION
LA SAUVEGARDE DE L'ART
FRANÇAIS

CONTACT

Lucas Lefebvre
01 48 74 98 89
Contact@sauvegardeartfrancais.fr